



---

**Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion**  
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE**  
**SUR LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROCESSUS DE**  
**RÈGLEMENT TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »**

Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

Rappellent la Déclaration ministérielle relative aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » adoptée le 5 décembre 2014 à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Bâle,

Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global pacifique du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;

Soulignent la nécessité de faire progresser les travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » en tant qu'unique mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable du conflit ainsi que le rôle important que joue l'OSCE dans l'appui à ce processus. Les parties devraient s'impliquer dans ce dernier sans interruption et être représentées par des représentants politiques investis de tous les pouvoirs nécessaires ;

Soulignent la nécessité de réaliser des progrès tangibles dans les négociations sur les trois corbeilles de questions de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme, et règlement global, y compris les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;

Se félicitent de la tenue de deux réunions fructueuses entre les dirigeants des parties en 2015 et encouragent ceux-ci à faire progresser le processus ;

Se félicitent de l'engagement pris par les représentants politiques de se rencontrer régulièrement et encouragent les parties à accroître la continuité et l'efficacité du processus en convenant en début d'année d'un calendrier au format « 5+2 » pour l'ensemble de l'année

en ce qui concerne les négociations officielles dans le cadre du processus de règlement transnistrien ;

Invitent les parties à mettre en œuvre les mesures de confiance convenues et à élaborer de nouvelles mesures dans le cadre du processus de négociation en faveur de la population sur le terrain et exhortent en outre les parties à s'abstenir d'actions unilatérales susceptibles de déstabiliser la situation dans la région ;

Appellent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à redoubler leurs efforts coordonnés et à mettre pleinement à profit les possibilités qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.